

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2024-03

Objet : travaux topographiques d'auscultation annuelle des repères altimétriques du bassin des Bondes

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 février 2024,

- **Considérant** la délégation de pouvoirs de Monsieur le Président reçu par délibération n°059, du 25 juin 2020,
- **Considérant** la procédure de passation effectuée conformément à l'article R.2122-8 du Code de la commande publique,
- **Considérant qu'**une seule société a été sollicitée en vue d'attribuer un marché public de travaux topographiques d'auscultation annuelle des repères altimétriques du bassin des Bondes,
- **Considérant qu'**il ressort de l'analyse de sa proposition financière qu'elle est conforme aux prix pratiqués sur ce secteur d'activité,

DECIDE

- **Article 1 :** d'attribuer le marché public susmentionné pour un montant forfaitaire de 1 470 €HT, soit 1 764 €TTC, au cabinet BETARD.

Fait à Camaret-sur-Aygues, le

22/02/2024



Le Président

Julien MERLE